

Code de conduite Fournisseurs

HellermannTyton s'engage à respecter l'intégrité dans les affaires en tant qu'entreprise juste, honnête, éthique et responsable. HellermannTyton attend de ses fournisseurs, entrepreneurs, consultants et de tout tiers ou intermédiaire qui nous fournit des produits ou des services ou qui agit en notre nom (collectivement appelés "Fournisseurs") qu'ils aient ces mêmes valeurs. Le respect du présent Code de conduite fournisseurs ("Code") est obligatoire et nous nous réservons le droit, à notre seule et absolue discrétion, de mettre immédiatement fin à notre relation commerciale avec tout Fournisseur qui enfreindrait ce Code ou dont nous pensons raisonnablement qu'il l'enfreint. HellermannTyton peut également prendre toute autre mesure jugée appropriée en fonction des circonstances et du droit applicable. HellermannTyton se réserve le droit de modifier les exigences du présent Code en fonction des changements de la législation ou des modifications du programme de conformité d'HellermannTyton.

1. Autres accords avec HellermannTyton

Ce code complète les conditions générales d'achat de HellermannTyton et les autres accords conclus avec HellermannTyton, mais n'est pas censé les remplacer. En cas de conflit entre les termes du présent code et d'autres accords conclus avec HellermannTyton, ces autres accords prévalent.

2. Lois, règlements et politiques applicables

En général, les Fournisseurs sont tenus de respecter toutes les lois et réglementations nationales et internationales applicables ainsi que les politiques d'HellermannTyton qui s'appliquent à leur secteur d'activité, quel que soit le lieu où ils exercent leurs activités. Toutefois, si ce Code établit une norme de conduite juridique ou commerciale supérieure aux exigences juridiques ou éthiques locales, ce Code s'appliquera toujours aux Fournisseurs qui souhaitent faire des affaires avec HellermannTyton. Les Fournisseurs doivent être honnêtes, directs et sincères dans leurs discussions avec les représentants des agences de régulation et les fonctionnaires du gouvernement.

3. Droits de l'homme

Les Fournisseurs s'engagent à respecter les lois applicables en matière de droits de l'homme, y compris celles relatives à l'esclavage et à la traite des êtres humains, dans tous les lieux d'affaires. En outre, ni les Fournisseurs ni leurs sous-traitants n'utiliseront ou ne toléreront le travail forcé ou involontaire, y compris l'esclavage et la traite des êtres humains, ou tout type de travail des enfants qui tombe sous le coup des lois et réglementations applicables, y compris, mais sans s'y limiter, les conventions 182 (interdisant les pires formes de travail des enfants) et 138 (fixant des normes d'âge minimum pour travailler) de l'Organisation Internationale du Travail.

Les Fournisseurs s'engagent à ne pas facturer à leurs employés des frais excessifs liés au recrutement, à l'hébergement ou au voyage (notamment en ce qui concerne la migration transfrontalière). Les Fournisseurs s'engagent à ne pas confisquer les documents d'identité ou les passeports de leurs employés. Les Fournisseurs doivent protéger la liberté d'association et le droit de négociation collective de tous leurs employés dans la mesure permise par les lois locales du pays.

4. Pratiques en matière de travail

Lors de l'embauche, les Fournisseurs s'engagent à recruter, sélectionner et développer les employés sur la base du mérite, sans considération de race, de couleur, de religion, de sexe, d'âge, d'origine nationale, d'orientation sexuelle, d'identité sexuelle, d'état civil, de statut d'ancien combattant, de handicap ou de toute autre caractéristique protégée par la loi. Les Fournisseurs respecteront les lois locales sur les salaires minimums, les heures et les conditions de travail, et accorderont à leur personnel des périodes de

repos et des congés raisonnables en cas de maladie ou d'urgence.

En outre, les fournisseurs qui fournissent des biens ou des services au gouvernement des États-Unis doivent se conformer aux exigences des §§ 60-1.4(a), 60-300.5(a) et 60-741.5(a) du 41 C.F.R.

5. Favoriser un lieu de travail sain et sécuritaire

La santé et la sécurité de ses employés est une valeur fondamentale d'HellermannTyton, et cette valeur s'étend aux employés de ses Fournisseurs. Ainsi, les Fournisseurs s'engagent à respecter toutes les lois, réglementations et politiques applicables en matière de santé et de sécurité sur tous leurs lieux de travail. Les Fournisseurs s'engagent à avoir une tolérance zéro pour la violence ou les armes sur le lieu de travail, et à interdire à tout employé de travailler sous l'influence de l'alcool, de drogues ou de médicaments qui pourraient diminuer la capacité d'un employé à effectuer son travail en toute sécurité. Il ne doit y avoir aucun traitement sévère ou inhumain des employés de quelque nature que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, les châtiments corporels, la contrainte mentale ou physique, les abus verbaux, les abus sexuels ou la menace de tels abus.

6. Éviter les conflits d'intérêts

Les Fournisseurs ne permettront pas, sans divulgation et autorisation appropriées d'HellermannTyton, aux employés d'HellermannTyton d'accepter des services personnels, des paiements ou des prêts, ni ne permettront sciemment à un membre de la famille proche d'un employé d'HellermannTyton de travailler pour le Fournisseur à un titre qui pourrait affecter les décisions de l'employé d'HellermannTyton chez HellermannTyton. En outre, les Fournisseurs s'engagent à ne pas fournir d'informations confidentielles concernant leur entreprise aux employés d'HellermannTyton, sauf avec l'accord préalable approprié du Fournisseur et d'HellermannTyton.

7. Éviter les cadeaux et gratifications inappropriés

Tous les employés d'HellermannTyton doivent se conformer à notre politique en matière de cadeaux et de divertissements. Si un Fournisseur offre des cadeaux ou des gratifications aux employés d'HellermannTyton, ceux-ci ne doivent jamais être en espèces (ou en quasi-espèces), ne doivent pas avoir une valeur supérieure à 50 dollars US (ou tout autre montant mis à jour de temps en temps ou approuvé par HellermannTyton sur le lieu où il y a des affaires avec HellermannTyton) et doivent être peu fréquents. Les divertissements ou les contacts sociaux liés aux affaires ne peuvent être appropriés que s'ils sont peu fréquents et non somptueux.

8. Concurrence loyale

Tout le monde bénéficie de marchés équitables, libres et ouverts, et HellermannTyton s'efforce de surpasser ses concurrents de manière équitable et honnête. Les Fournisseurs s'engagent à se concurrencer strictement sur la base des mérites de leurs produits et services et ne tentent pas de restreindre ou de limiter les échanges en violation des lois antitrust ou du droit de la concurrence en vigueur. Les Fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois nationales et internationales applicables en matière d'antitrust, de réglementation commerciale et de concurrence.

9. Respecter les restrictions et contrôles commerciaux

Les Fournisseurs acceptent de se conformer aux exigences légales applicables en matière de licences et aux restrictions sur les exportations et les transactions commerciales, y compris les interdictions d'exportation vers un pays interdit, les interdictions d'importation ou de transactions de biens provenant d'un pays sanctionné, les voyages à destination ou en provenance d'un pays sanctionné, les investissements dans un pays sanctionné, d'opérations financières ou de transactions impliquant un pays sanctionné ou des individus et entités désignés.

En outre, les Fournisseurs acceptent de s'approvisionner de manière responsable en matières premières et acceptent de se conformer aux réglementations qui peuvent s'appliquer à leur activité concernant l'exploitation et le commerce de minéraux provenant de zones touchées par des conflits et à haut risque telles que la République démocratique du Congo et les pays voisins (y compris la déclaration de l'existence de minéraux de conflit dans ses produits à HellermannTyton sur demande).

10. Respecter et protéger l'environnement

Les Fournisseurs acceptent de se joindre à HellermannTyton dans notre engagement à protéger la santé humaine, les ressources naturelles et l'environnement mondial, non seulement en se conformant à la loi, mais aussi en intégrant des pratiques environnementales saines dans leurs décisions commerciales. Les systèmes des Fournisseurs doivent tendre à restaurer et à préserver l'environnement, à réduire les déchets, les émissions de gaz à effet de serre et les polluants, à conserver les ressources naturelles et à recycler les matériaux à chaque étape du cycle de vie des produits. Les Fournisseurs s'engagent à soutenir l'élimination des matériaux et des méthodes qui présentent des risques (ou dangers) pour l'environnement et la santé et acceptent de travailler à minimiser l'impact de leurs activités et de celles de leurs Fournisseurs sur l'environnement. En outre, les systèmes de gestion des Fournisseurs doivent évaluer et chercher en permanence à réduire l'impact négatif de leurs installations et de leurs produits sur l'environnement et sur les communautés dans lesquelles leur entreprise opère.

Les Fournisseurs établiront des déclarations de conformité lorsqu'HellermannTyton demandera l'application de toutes les réglementations et directives nationales et internationales en matière de contrôle des substances, y compris, mais sans s'y limiter, la proposition 65 de la Californie, la directive RoHS de l'UE et le règlement REACH de l'UE. Au moment de la livraison, le Fournisseur doit identifier dans une fiche de données de sécurité ou toute autre déclaration écrite toutes les substances dangereuses ou toxiques (telles que ces termes sont définis dans les lois applicables) contenues dans les produits, dans la mesure où la loi applicable l'exige. À l'exception de ces substances dangereuses ou toxiques ainsi identifiées, les Fournisseurs garantissent qu'au moment de la livraison par les Fournisseurs à HellermannTyton, chaque produit ne contient aucune substance dangereuse ou toxique.

Les Fournisseurs veilleront à ce que leurs produits et leurs emballages portent un étiquetage de conformité environnementale approprié et à ce qu'ils obtiennent et conservent tous les permis et enregistrements environnementaux requis et respectent les exigences opérationnelles et de rapport de ces permis.

11. Traitement des données

Entre les Fournisseurs et HellermannTyton, sauf accord contraire, HellermannTyton est le responsable du traitement de toutes les données personnelles pertinentes et le Fournisseur traite ces données personnelles au nom d'HellermannTyton.

HellermannTyton et le Fournisseur sont séparément responsables du respect des obligations légales en matière de protection des données qui leur sont applicables. Si et dans la mesure où le Fournisseur est tenu de traiter des données personnelles lors de la fourniture des biens ou des services, il reconnaît et accepte de :

- ne traiter les données à caractère personnel que sur la base des instructions écrites documentées de HellermannTyton ;
- s'assurer que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel se sont engagées à respecter la confidentialité ;
- mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer un niveau de sécurité adapté au risque du traitement ;
- n'engager des sous-traitants secondaires qu'avec l'autorisation spécifique ou générale d'HellermannTyton, auquel cas le Fournisseur engagera ces sous-traitants secondaires dans des conditions substantiellement similaires à celles énoncées dans la présente clause 11 ;

- mettre en place les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour aider HellermannTyton à répondre aux demandes des personnes concernées ;
- aider HellermannTyton à se conformer à ses obligations en ce qui concerne, le cas échéant, les évaluations d'impact sur la protection des données, les notifications de violation de données aux autorités de contrôle compétentes et toute communication connexe aux personnes concernées ;
- au choix d'HellermannTyton, supprimer ou renvoyer toutes les données à caractère personnel à HellermannTyton après la fin de la prestation de services de traitement, à moins que la loi n'impose de conserver des copies des données à caractère personnel ;
- mettre à la disposition d'HellermannTyton toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations qui lui incombent en vertu de la législation applicable en matière de protection des données, y compris permettre et contribuer aux audits liés au traitement des données à caractère personnel par le Fournisseur
- lorsque HellermannTyton l'exige, conclure un accord écrit contraignant pour refléter et compléter les dispositions de la présente clause 11.

12. Lutte contre la corruption

Les fournisseurs s'engagent à respecter la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger, la loi britannique sur la corruption de 2010 et les autres lois anticorruption applicables, quel que soit l'endroit où ils exercent leurs activités. Ni les Fournisseurs, ni aucun de leurs propres fournisseurs, sous-traitants ou agents ne fourniront ou n'offriront, directement ou indirectement, quoi que ce soit de valeur à un fonctionnaire du gouvernement ou à son profit, pour obtenir ou conserver un contrat, une opportunité commerciale ou un autre avantage, ou pour influencer un acte ou une décision de cette personne dans le cadre de sa fonction officielle. Les Fournisseurs s'engagent à mettre en place des procédures raisonnables pour informer et former leurs employés afin de promouvoir le respect de ces lois.

13. Engagement en matière de rapports

Pour s'assurer qu'HellermannTyton applique en permanence son code de conduite éthique des affaires et respecte les normes éthiques les plus élevées, elle encourage ses employés et Fournisseurs à signaler toute activité dont ils ont connaissance et qui suggère une violation de la loi, de notre code de conduite éthique des affaires ou qui est incompatible avec les pratiques commerciales éthiques. Les Fournisseurs et leurs employés peuvent signaler leurs préoccupations ou leurs violations à l'une des instances suivantes, selon le cas :

- L'acheteur HellermannTyton qui est le principal contact
- L'équipe juridique d'HellermannTyton pour la région dans laquelle le Fournisseur est situé
- La ligne de dénonciation sur <https://driveline.aptiv.com>. Il s'agit d'un canal permettant d'informer la société, de manière anonyme si elle le souhaite, et sous réserve de la législation locale, des préoccupations concernant l'éthique et la conformité chez HellermannTyton. Il est géré par une société indépendante.

Veillez noter que nous n'exerçons pas de représailles. Un Fournisseur qui, en toute bonne foi, soulève une préoccupation ou signale une faute, fait ce qu'il faut. HellermannTyton ne tolérera pas de représailles à l'encontre de ce Fournisseur.

De même, HellermannTyton attend des Fournisseurs qu'ils l'informent de toute violation de ce code concernant les biens ou services fournis à HellermannTyton. Ce signalement peut être fait auprès de l'une des ressources susmentionnées.

14. Processus de gestion

Les Fournisseurs acceptent d'avoir des processus de gestion afin de :

- S'assurer que la direction est responsable de la conformité, effectuer des audits pour vérifier

l'application du présent Code de conduite et des accords conclus avec HellermannTyton, et se conformer aux lois et règlements en vigueur et applicables à leurs activités

- Exiger des évaluations des risques et mettre en place des systèmes de gestion des risques pour atténuer les risques liés à leurs activités en matière d'environnement, de santé et de sécurité, et de pratiques de travail. Le Fournisseur doit fournir des pièces justificatives à la demande d'HellermannTyton.
- Assurer l'intégrité des rapports et des informations financières conformément aux dispositions générales applicables des normes acceptées.
- Prévoir des canaux de communication permettant aux employés de faire part de leurs préoccupations ou les manquements à l'éthique au sein de l'organisation du Fournisseur.
- Concevoir et superviser des politiques pour la conduite éthique des affaires au sein de leur organisation, notamment pour les cadeaux et les gratifications, les conflits d'intérêts, les politiques contre la corruption commerciale ou la corruption de fonctionnaires, le respect de la propriété intellectuelle, et autres.
- Faire en sorte que les exigences du présent code de conduite soient appliquées en cascade jusqu'à leurs propres fournisseurs, et exiger d'eux qu'ils le cascade à leur propre chaîne d'approvisionnement. Les fournisseurs devraient appliquer les mêmes obligations à leurs sous-traitants qui travaillent sur leurs sites de production, y compris les agences de placement.
- Promouvoir le bien-être des communautés dans lesquelles les entreprises sont implantées.

15. Droit à l'audit

HellermannTyton se réserve le droit de procéder à un audit des locaux du fournisseur pour confirmer la conformité au présent code.